

PROVINCE de QUÉBEC

Municipalité de Saint-Adelphe

Aux Contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,
Directeur général de la susdite municipalité, QUE :-**

PROJET DE RÈGLEMENT 2022-329

Le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe a adopté le projet de règlement 2022-329 concernant la garde d'animaux sur le territoire de la municipalité de Saint-Adelphe.

Ce projet de règlement a été adopté à une séance ordinaire du conseil municipal tenue à la salle de l'âge d'or de l'hôtel de ville, le troisième jour d'octobre 2022.

L'original de ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture.

Avis de motion le 6 septembre 2022.

Adoption du projet de règlement le 3 octobre 2022.

DONNÉ à SAINT-ADELPHE, ce 4e jour d'octobre 2022.

Daniel Bacon

Daniel Bacon, directeur général

CERTIFICAT de PUBLICATION

(Articles 335 et 346 du Code Municipal)

Je, soussignée, résidant à Sainte-Thècle, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre midi et 16h30 de l'après-midi, le quatrième jour d'octobre 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce quatrième jour d'octobre 2022.

Signé: *Daniel Bacon*

Daniel Bacon, directeur général